

Décision relative à une demande de permis de commerce parallèle d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique **MELEZE***

de la société SAGA S.A.S

enregistré(e) sous le n°2014-3710

Vu l'avis de l'ANSES du 4 mars 2015,

Le permis de commerce parallèle du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **est accordé** dans les conditions d'autorisation de mise sur le marché du produit identique autorisé en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Avertissement :

Il est de la responsabilité du titulaire du permis de maintenir les informations indiquées sur l'étiquette en conformité avec celles du produit identique autorisé en France, et de veiller au respect des conditions d'emballage autorisées dans le pays d'origine pour le produit importé (pas de reconditionnement).

Informations générales sur le produit		
Nom du produit	MELEZE	
Type de produit	Permis de commerce parallèle	
Titulaire	SAGA SAS Zone Industrielle Saint Lazare Allée Saint Lazare 02430 GAUCHY FRANCE	
Formulation	Emulsion de type aqueux (EW)	
Contenant	100 g/L – zéta-cyperméthrine	
Produit identique autorisé en France	Nom commercial	FURY 10 EW
	N° AMM	9300309
Numéro d'intrant	980-2014.01	
Numéro de permis	2150323	
Fonction	Insecticide	
Gamme d'usages	Professionnel	

Produit importé

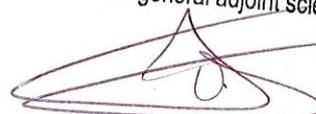
Nom du produit	N° AMM Pays d'origine	Pays d'origine	Titulaire AMM Pays d'origine
FURY 100 EW	22660	Espagne	FMC CHEMICAL SPRL

L'échéance de validité du présent permis est fixée au 30 novembre 2020.

La présente décision peut être retirée ou modifiée avant cette échéance si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le **24 AOUT 2015**

Pour le directeur général
de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail
Et par délégation
Le directeur général adjoint scientifique



Gérard LASFARGUES

Marc MORTUREUX

Directeur Général de l'Agence nationale
de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)